

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°08_250325

**Objet : Régime des amortissements des
immobilisations pour le budget annexe
du Service Autonomie à Domicile**

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_08-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

Délibération n°08_250325 :**Objet : Régime des amortissements des immobilisations pour le budget annexe du Service Autonomie à Domicile****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

L'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques... Il est calculé sur la valeur historique de l'immobilisation. Il correspond à la valeur TTC de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de l'Établissement et de ses budgets annexes.

Il constitue une charge de l'exercice imputée à la section d'exploitation par le débit des subdivisions intéressées du compte 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions ».

En contrepartie, l'amortissement constitue un moyen de financement inscrit en recette à la section d'investissement par le crédit des subdivisions intéressées du compte 28. Il contribue à la couverture de l'ensemble des dépenses de cette section et permet aux établissements de procéder au renouvellement de leurs immobilisations, sans faire appel à des moyens de financement extérieurs.

La présente délibération propose de transposer les modalités d'amortissement adoptées en 2019 au budget du Service Autonomie à Domicile (02204)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'assemblée délibérante à fixer les durées d'amortissements des :

- biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;
- biens immeubles productifs de revenus ;
- immobilisations incorporelles (frais d'études non suivies de réalisation, frais de recherche et de développement et logiciels) ;

CONSIDÉRANT les durées d'amortissements de certaines catégories d'immobilisations dans le cadre des instructions budgétaires et comptables M14& M22 adoptées par délibération du Conseil d'administration n° 06-260319 du 26 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'appliquer ces modalités d'amortissement des immobilisations à venir sur le budget du Service Autonomie à Domicile (02204) ;

DÉCIDE:

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20250325-250325_08-DE
 Reçu le 27/03/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
 er=211523KKN191,givenName=
 Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
 t,OU=0002 261300412,2.5.4.
 97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 27/03/2025

ARTICLE 1 : D'APPLIQUER au Budget annexe du Service Autonomie à Domicile, les durées d'amortissements prévues par la délibération du 26 mars 2019 soit :

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_08-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

Nature	Désignation	Durée en année
Immobilisations incorporelles	Logiciel bureautique	2
	Logiciel de gestion	5
	Frais d'études non suivies de réalisation	5
	Frais de recherche et de développement	5
	Véhicule et matériel de transport	10
	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	Matériel de téléphonie (smartphones, tablettes)	2
	Matériel de levage et de manutention	10
	Matériel de chauffage : chaudière	10
	Autre matériel de chauffage	5
	Autre matériel technique (audio, musique...)	10
	Matériel et outillage	10
Immobilisations corporelles	Mobilier d'administration générale	10
	Mobilier spécifique (dont jardin, cuisine, etc...)	10
	Bâtiment léger - Abris	15
	Immeuble de rapport	30
	Coffre-fort	10
	Installation générale, agencement et aménagement	20
	Immeuble de rapport (sur sol d'autrui)	Sur la durée du bail emphytéotique
	Bien de faible valeur	1

ARTICLE 2 : DE FIXER à 500,00 € la valeur en-deçà de laquelle les biens immobilisés à faible durée de vie seront amortis sur un an ;

ARTICLE 3 : D'ADOPTER la méthode d'amortissement linéaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_08-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025